

ROB

Commune de Vire Normandie

**2022**

---

Rapport d'Orientations  
Budgétaires



# SOMMAIRE

<b>Contexte</b> .....	<b>4</b>
1 • Une année 2021 encore impactée par la crise sanitaire et marquée par des évolutions sur la gestion budgétaire de la collectivité.....	4
2 • Une dette faible et des ratios financiers positifs.....	6
3 • Une loi de finances 2022 dans la continuité de celle de 2021 .....	12
4 • Le renforcement des compétences intercommunales .....	12
5 • La contractualisation et les démarches de mobilisation de cofinancements.....	13
<b>Cadrage budgétaire 2022</b> .....	<b>18</b>
1 • Vue d'ensemble et hypothèses financières .....	18
2 • Évolution des recettes versées par l'Etat de 2016 à 2021 .....	21
3 • Orientations en matière de ressources humaines .....	22
4 • Gestion et perspective de la dette .....	27
<b>les orientations en matière d'investissements</b> .....	<b>28</b>
1 • Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments publics .....	29
2 • Améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants .....	30
3 • De la rénovation d'un logement ancien à la création d'un lotissement, maintenir les habitants sur notre territoire et accueillir de nouvelles populations.....	31
4 • Accompagner les nouveaux usages numériques .....	31

# CONTEXTE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année 2022, les engagements pluriannuels envisagés et le choix en matière de gestion de la dette.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au Préfet et à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre, ce rapport fera l'objet d'une publication sur le site de la commune.

Il sera suivi par la présentation des principales orientations politiques que poursuivra la municipalité sur la période 2022-2026, présentation qui surviendra en conseil municipal à la mi-mars. Le vote du budget de la commune, des états spéciaux et les budgets annexes est quant à lui programmé à la fin mars.

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

## **1 • Une année 2021 encore impactée par la crise sanitaire et marquée par des évolutions sur la gestion budgétaire de la collectivité.**

En 2021, la situation sanitaire est restée fragile avec plusieurs décisions d'urgence sanitaire. Toutefois, grâce notamment à l'allègement des restrictions sanitaires et au maintien des mesures de soutien financier, un rebond de la croissance est constaté. Pour autant, la situation sanitaire demeure incertaine.

Une publication de septembre 2021 de la Banque de France sur les projections macro-économiques prévoit « une croissance du PIB en 2021 de 6,3% en moyenne annuelle et de 3,7% en 2022 avant de revenir légèrement sous 2% en 2023. L'inflation totale s'élèverait à 1,8% en 2021 pour s'établir à 1,4% en 2022 et 1,3% en 2023. Cette hausse de l'inflation est consécutive à la hausse du prix du pétrole, des tarifs du prix du gaz, des produits manufacturés, des matières premières et des intrants industriels. L'emploi salarié a retrouvé son niveau d'avant-crise dès mi-2021 avec des difficultés fortes de recrutement tous secteurs d'activité confondus et un taux de chômage à 8%. ». Enfin, « le déficit public qui a soutenu les revenus des ménages et des entreprises pendant la crise et qui a diminué les impôts de production reste trop élevé pour que le ratio de la dette publique se réduise durablement ». L'endettement prévisionnel représente successivement 115,6% du PIB en 2021 et 114% en 2022.

### **Les évolutions structurantes de la gestion budgétaire :**

En 2021, quatre budgets annexes ont été ouverts pour la création de lotissements. La commune mène une politique volontariste pour accueillir de nouvelles familles et/ou faciliter l'accès à la propriété à des primo-accédants et plus largement l'investissement immobilier. Le territoire présente une demande dans ce domaine. A noter la clôture de 2 budgets annexes de lotissement consécutive à la vente totale des parcelles de terrain.

Concernant les zones d'activité économiques (ZAE), cette compétence a été transférée à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces budgets annexes doivent être fermés au niveau de la commune. En 2021, la collectivité a mené un travail sur ces budgets annexes en lien avec la trésorerie et l'Intercommunalité. Deux des quatre budgets annexes ZAE ont été fermés sur l'exercice 2021. Pour le troisième budget annexe ZAE (La Douitée), un contentieux juridique n'a pas permis sa fermeture dès 2021. La clôture de ce budget est prévue en 2022 suite à la signature d'un protocole d'accord avec l'Établissement Public Foncier de Normandie. Enfin, concernant le quatrième budget (PIPA II), sa clôture devrait être effective à moyen terme. En 2021, un prix de cession du foncier de la zone d'activités économiques a été revu en concertation avec la communauté de communes avec l'appui de la trésorerie de Vire Normandie (délibération du 20/12/2021).

La mise en place du remboursement automatisé du FCTVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

-La mise en place du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties avec intégration du taux départemental suite au transfert de la part départementale de cotisations de taxes foncières sur les propriétés bâties aux communes. Le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est remplacé par le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du département. IL est appliqué à ce produit un coefficient correcteur (coco) qui vient corriger le produit de TFPB du département. Avec un coefficient de 0,895031, Vire Normandie est surcompensée c'est-à-dire que le produit transféré du département est supérieur au produit de la TH supprimé, à hauteur de 1 107 916€. Cette surcompensation est prélevée par l'Etat pour assurer une neutralité de la réforme nationale.

La Taxe d'Habitation des 20% des ménages les plus aisés sera exonérée à hauteur de 65% en 2022 et sera supprimée pour toutes les résidences principales en 2023.

#### L'exécution prévisionnelle de l'exercice 2021 :

En lien avec la trésorerie, sur la base des éléments d'exécution budgétaire au 23 décembre 2021, l'exécution budgétaire est en légère amélioration par rapport à la prévision. Une première évaluation de la Capacité d'Autofinancement brute de la commune s'établit à 4,1M€.

Ces premiers éléments d'analyse constituent une tendance que le Compte Administratif viendra préciser.

L'année 2021 a également été impactée par la crise de la COVID 19. Les premiers éléments relatifs à l'impact de la crise sanitaire présentent un coût sur l'exercice 2021 d'environ 251k€. Ces dépenses intègrent notamment les personnels recrutés spécifiquement pour le centre de vaccination et les agents de la collectivité qui ont été affectés à ces missions.

Toutefois, ces éléments n'intègrent pas les coûts induits liés à l'intervention des personnels de la ville pour assurer les permanences du centre de vaccination. L'évaluation du coût global en personnel est de 170k€.

Le tableau ci-dessous présente les principales dépenses liées à la crise sanitaire.

	Dépenses
Frais COVID (masques, gel, annonces ...)	81 000
Dépenses RH en intégrant le travail effectué par les personnels permanents	170 000
<i>Dont Personnels contractuels recrutés spécifiquement</i>	<i>104 000</i>
<b>Total dépenses</b>	<b>251 000</b>

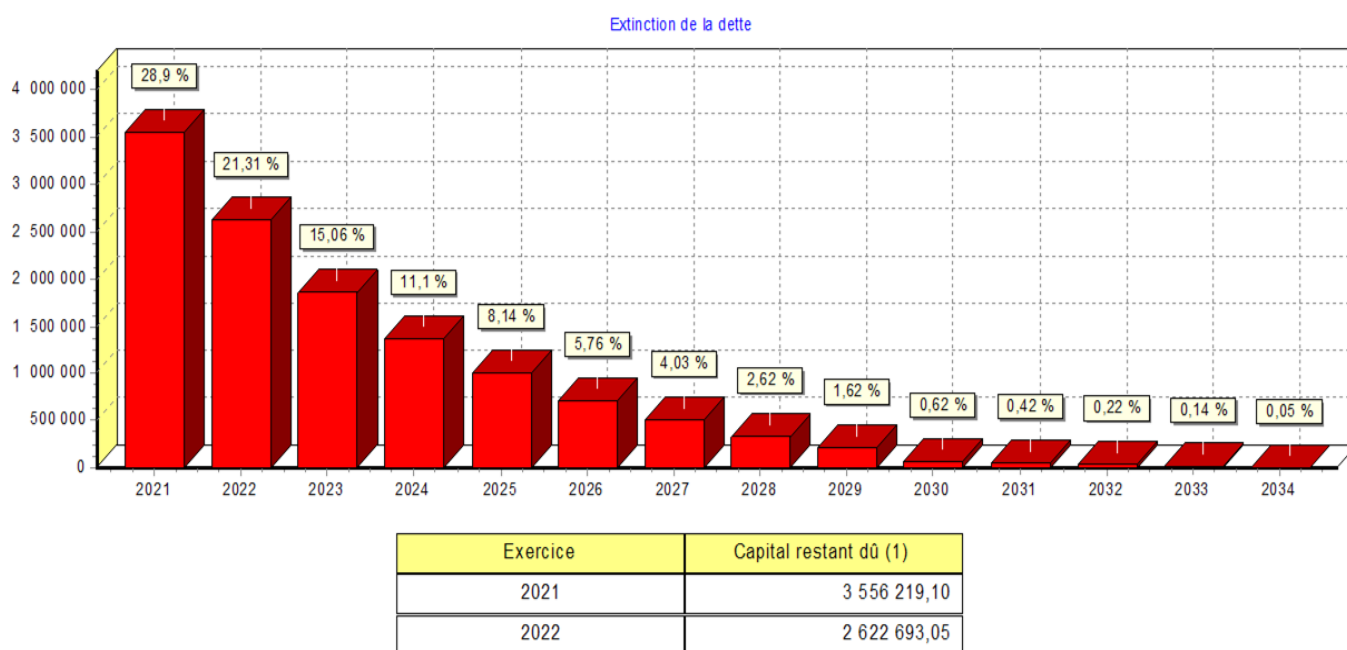
Par ailleurs, la collectivité constate des pertes de recettes sur l'exercice 2021. En effet, les salles des fêtes et le cinéma n'ont pas connu un fonctionnement normal de leur activité. Au niveau des salles, une subvention d'équilibre est évaluée à hauteur de 60k€. Concernant le cinéma-théâtre, la subvention d'équilibre s'oriente vers une augmentation de l'ordre de 30k€ par rapport à une année normale de fonctionnement.

Une première évaluation de l'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2021 est estimée à hauteur de 341k€ pour la collectivité.

Par ailleurs, un travail est en cours avec le titulaire de la DSP pour le centre aquatique. Un bilan de la DSP sera fait à la fin du contrat (31/12/2022). Cette opération intégrera l'impact de la crise sanitaire sur la délégation.

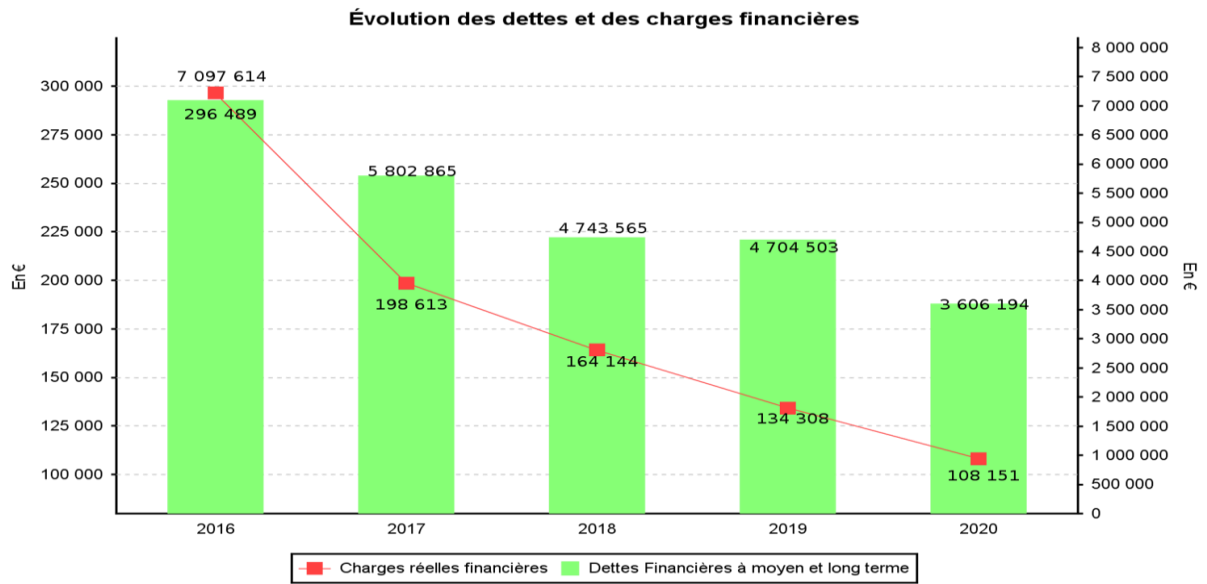
## 2 • Une dette faible et des ratios financiers positifs

*Une dette maîtrisée et sécurisée*

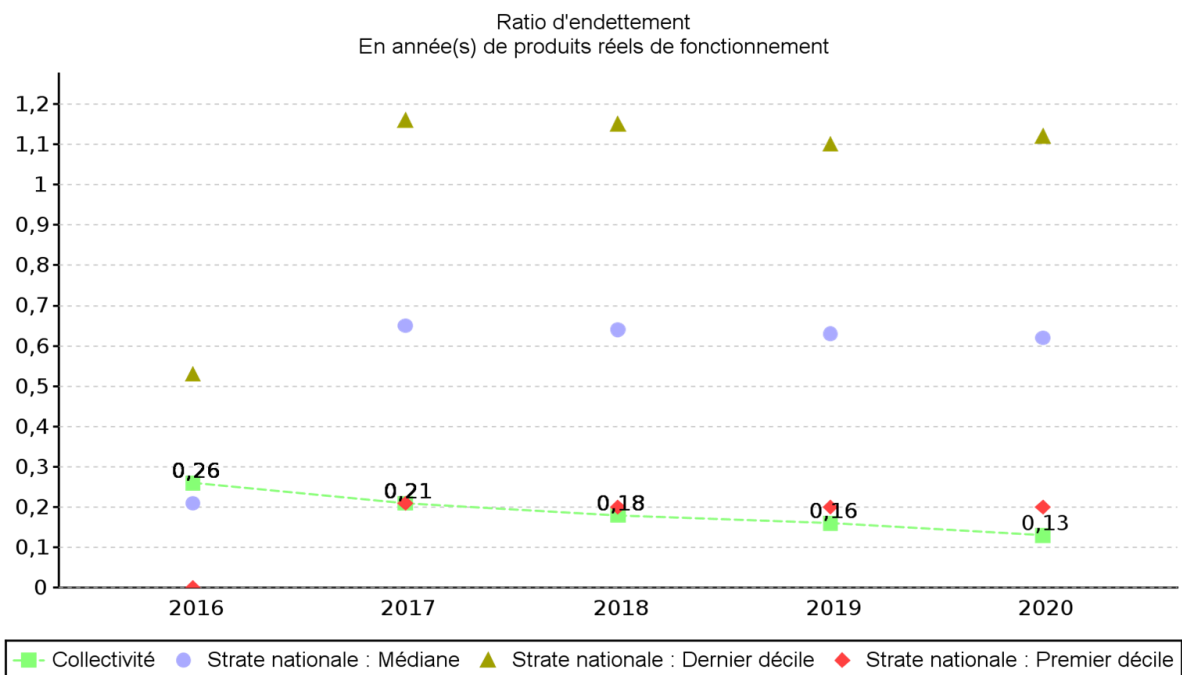


) Au premier janvier de l'exercice avant toute échéance

Source : Direction générale des finances publiques (budget principal)

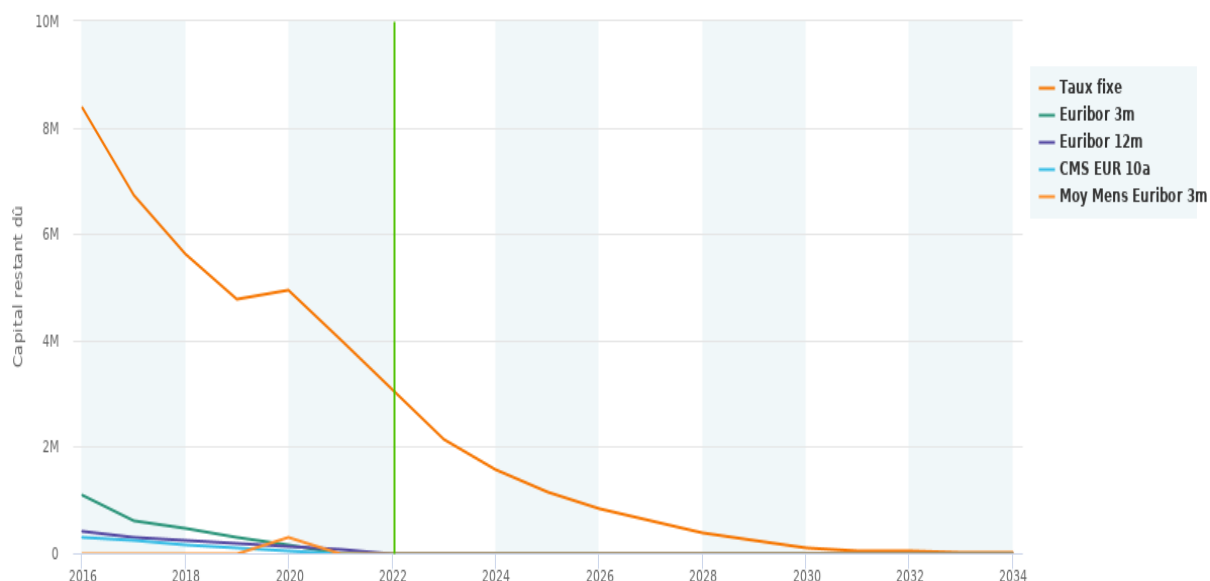


Source : Direction générale des finances publiques (budget principal)



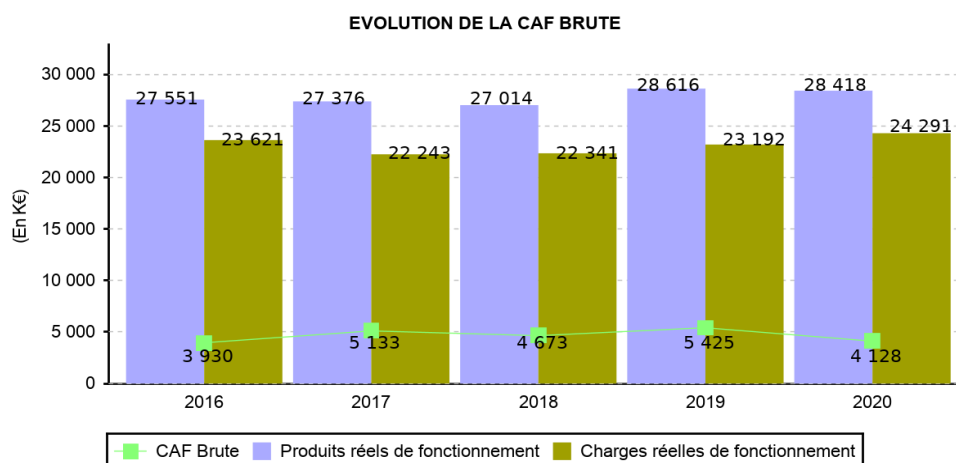
Source : Direction générale des finances publiques (budget principal)

Evolution de la dette consolidée pour la période 2016-2034 :



La commune présente un encours de dette faible associé à une bonne capacité de désendettement, au regard des ratios des collectivités de la même strate. La collectivité a donc la possibilité d'emprunter pour des projets d'investissements structurants à l'échelle de Vire Normandie.

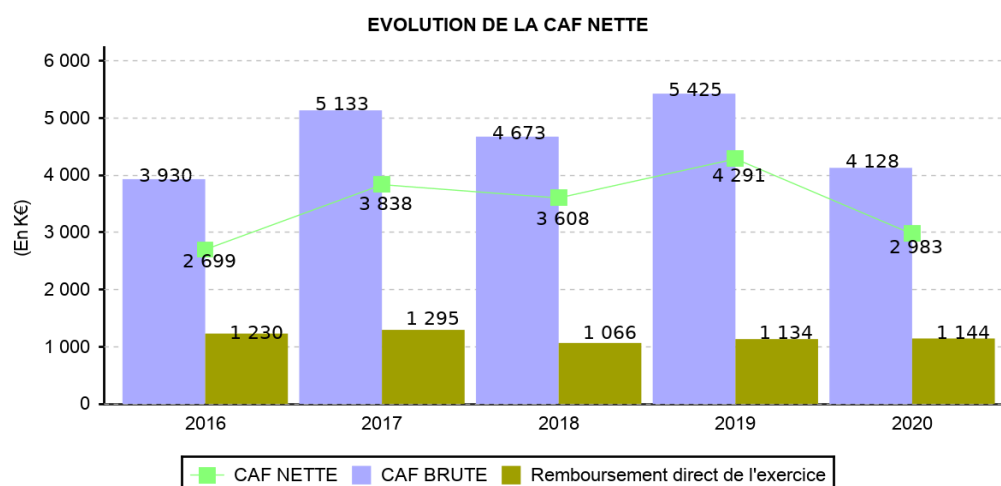
*Une capacité d'autofinancement brute significative pour financer de nouvelles dépenses d'investissement*



Source : Direction générale des finances publiques

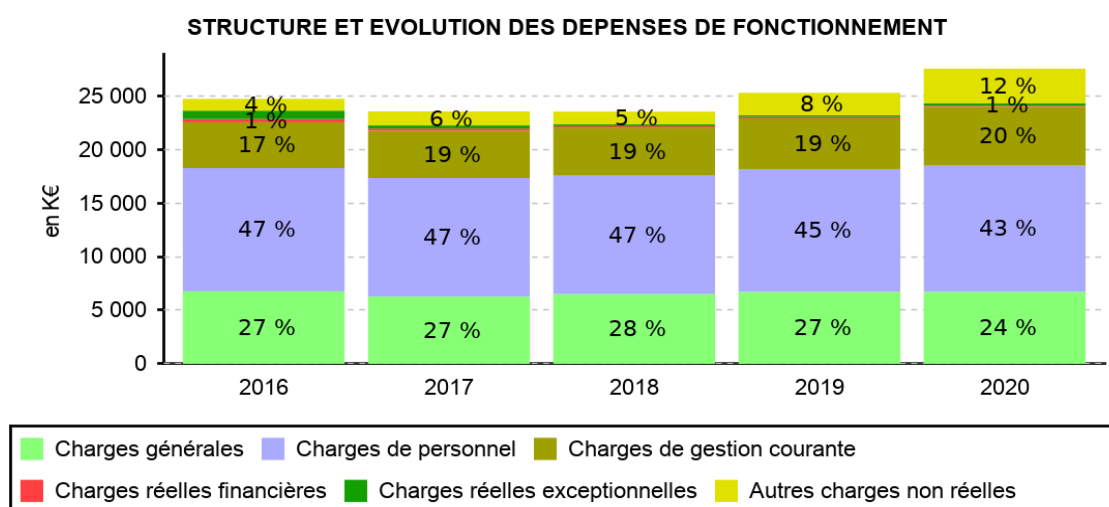
Une épargne brute 2019 d'environ 5,5 millions d'euros soit plus de 19% de recettes réelles de fonctionnement qui est bien supérieure au seuil d'alerte fixé à 10%. Pour 2020, l'épargne brute s'établit à 4,128 millions d'euros. La dégradation constatée résulte d'éléments conjoncturels. La crise sanitaire a impacté la CAF de la commune à hauteur de 0,6 M€. Par ailleurs, une créance irrécouvrable d'un montant de 858 647€ a été réintégrée en 2020 dégradant d'autant la CAF. En neutralisant les effets de ces éléments conjoncturels, la CAF brute 2020 aurait pu être au moins égale à la CAF brute 2019, voire légèrement supérieure (Confère rapport du Compte Administratif 2020 délibération 2 du 17 mai 2021).





Source : Direction générale des finances publiques

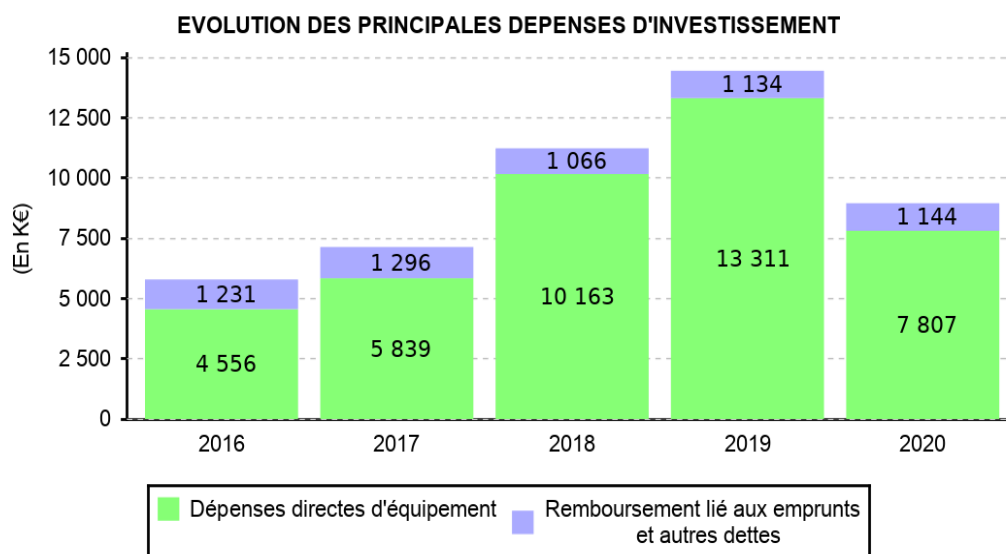
Une hausse modérée des dépenses réelles de fonctionnement impactées par des éléments conjoncturels



Source : Direction générale des finances publiques

En 2020, la progression des dépenses de fonctionnement est liée à des éléments conjoncturels. L'impact lié à la crise sanitaire et à la créance irrécouvrable expliquent cette évolution.

Un niveau d'investissement significatif



Source : Direction générale des finances publiques

La moyenne des principales dépenses réelles d'investissements (remboursement emprunts compris) sur la période 2016-2020 est d'environ 9,6 millions d'euros par an. En 2020, le montant des dépenses d'investissement s'établit à 8,9 millions d'euros (dépenses d'équipement et remboursement capital).

Les produits de la fiscalité directe locale

	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	3 312	3 355	3 426	3 481	196
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 082	5 239	5 604	5 721	8 223
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	393	398	407	412	411
<b>Total fiscalité perçue (chapitre 73)</b>	<b>8 787</b>	<b>8 992</b>	<b>9 437</b>	<b>9 614</b>	<b>8 830</b>
* en 2021, l'état à exonéré 50% de la base taxe foncière des entreprises.					
Compensation exonération taxe foncière			49	48	1535

En 2021, la taxe sur les propriétés foncières bâties est de 9 358k€. Ce montant intègre la part du département (22,1%). La commune perçoit à ce titre 8 223k€.

La revalorisation des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties est fixée par l'Etat et non pas par les collectivités territoriales.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, L'Intercom de la Vire au Noireau, dotée d'une fiscalité propre, s'est substituée aux communes membres pour percevoir le produit de la fiscalité professionnelle unique (FPU) pour un montant transféré de 6 253 397 euros.

En 2022, nous entrerons dans la cinquième année du lissage sur 13 ans des trois taxes ménages consécutif à la création de la commune nouvelle (l'ensemble des taux seront identiques en 2028).

La collectivité bénéficie des dotations de péréquation de la dotation globale de fonctionnement qui permettent de corriger la diminution de la dotation forfaitaire. L'attribution de compensation versée par l'Intercom de la Vire au Noireau va diminuer en 2022 et sera de l'ordre de 5,3 M€ (Contre 5,8 millions d'euros en 2021). Cette diminution est liée au transfert de la compétence mobilité. Toutefois, son niveau reste élevé car le niveau d'intégration de compétences gérées à l'échelle communautaire reste faible.

### 3 • Une loi de finances 2022 dans la continuité de celle de 2021

Selon la Banque des Territoires, le Projet de Loi de Finances 2022 « anticipe une réduction du déficit public, une stabilisation de l'endettement, et une baisse de la croissance par rapport à l'année de rattrapage que constitue 2021 ».

**Des mesures de soutien à l'investissement local** : la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de « droit commun » augmente de 337M€ afin de financer en priorité les collectivités bénéficiaires du programme « Action Cœur de Ville ». Quant à la DSIL exceptionnelle consécutive au plan de relance, elle devrait s'éteindre progressivement au fur et à mesure des projets subventionnés. 276M€ de DSIL exceptionnelle sont inscrits pour les projets inscrits dans les Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Le montant de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (1,046Mds€) est reconduit. Le FCTVA sera maintenu au même niveau que celui de 2021, soit 6,5Mds€.

**Une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement** (26,8Md€) avec, pour le bloc communal, un montant de 18,3Mds€. La péréquation continue d'augmenter avec un montant pour 2022 de 190M€. La Dotation de Solidarité rurale et de la Dotation de Solidarité Urbaine augmente chacune de 95M€. Avec la suppression de la THRP et l'évolution de la TFB, le gouvernement prévoit de refondre les indicateurs financiers (potentiel fiscal et financier, effort fiscal et coefficient d'intégration fiscale) afin de les adapter aux nouvelles ressources. L'objectif n'est plus d'apprécier le potentiel fiscal mais la richesse fiscale au travers d'un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Le montant des dotations de péréquation sera calculé selon la réalité de la ressource locale et non plus sur la pression fiscale. En 2022, l'élargissement du panier de ressources initié en 2021 intègre de nouvelles ressources au potentiel fiscal (droits de mutation à titre onéreux, taxe sur les pylônes électriques, taxe locale sur la publicité extérieure...). Afin de lisser les effets de cette réforme, la Loi prévoit pour 2022 d'appliquer un correctif de neutralisation total.

**Mesures en faveur de l'habitat** : prorogation du Prêt à Taux Zéro, sous conditions de ressources, en vue de financer la construction ou l'acquisition d'une résidence principale en 1<sup>ère</sup> accession à la propriété / prorogation jusqu'au 31/12/2024 du dispositif « Pinel » sur la base d'une révision du bénéfice de réduction d'impôt de 12% à 18% lié un certain nombre conditions ( performance énergétique, conditions de location...)/prorogation des crédits d'impôt pour certaines dépenses d'équipement en faveur des personnes âgées ou handicapées et pour des travaux prescrits par le plan de prévention des risques technologiques/ prolongation du dispositif de rénovation énergétique des logements « Ma PrimRénov' » pour un coût de 2Md€.

### 4 • Le renforcement des compétences intercommunales

Le transfert de la compétence Mobilités le 1<sup>er</sup> Juillet 2021 à la communauté de communes, exercice de la compétence en matière de santé précisée ainsi « animation territoriale pour la prévention et la promotion de la santé », « pôles pluridisciplinaire de santé communautaires » et de la compétence « enseignement supérieur », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ceci se traduit par une baisse des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement. Le solde dépenses/recettes minore le montant de l'Attribution de Compensation. Le transfert des compétences « Habitat » et « Commerce » est à l'étude.

## 5 • La contractualisation et les démarches de mobilisation de cofinancements

Le choix du périmètre des EPCI pour les contractualisations avec l'Etat, le Département et la Région conforte leur rôle en tant que coordonnateur et mise en cohérence des différents projets communaux et intercommunaux.

### 5-1. La contractualisation avec les services de l'Etat.

Outre les cofinancements DETR/DSIL classiques dont de nombreux dossiers ont déjà été notifiés (voir infra), la collectivité est signataire d'un dispositif de contractualisation avec l'Etat.

Mise en sécurité de l'école maternelle de Vaudry	40% / 7 606,80€ (sub) / 19 017€ (tvx)	DETR
Accessibilité du cimetière de la commune déléguée de Vaudry	30%/ 4 913,67€ (sub)/ 16 378,90€ (tvx)	DETR
Rénovation du porche de la chapelle de Vaudry	30% / 4 949,18€ (sub)/ 16 497,25€	DETR
Projet de rénovation de la salle multifonction de la commune déléguée de Truttemer Le Grand	30% / 29 761,31€ (sub) / 99 204,37€ (tvx)	DETR
Accessibilité des abords du cimetière et de l'église de la commune déléguée de Truttemer Le Grand	30% / 25 664,39€ (sub)/ 85 547,96€	DETR
Mise en place d'une défense incendie sur la commune déléguée de Maisoncelles-La-Jourdan	30% / 3 732€ (sub)/ 12 440€ (tvx)	DETR
Sécurisation des locaux de la gendarmerie de la commune déléguée de Vire	40% / 49 442,18€ (sub) / 123 605,44 (tvx)	DETR
Rénovation de la maison des assistantes maternelles sur la commune déléguée de St Germain.	40% / 9 800,13€ (sub) / 24 500,33€ (tvx)	DETR
Socle numérique dans les écoles de Vire Normandie	40% / 60 372,40€ (sub)/ 150 931 (tvx)	DETR
rénovation des 5 Eglises de Vire Normandie	30% / 95 963,49€ (sub)/ 319 878,29€ (tvx)	DSIL plan de relance
<b>TOTAL 2020-2021</b>	<b>notifiées 292 205,55€</b>	

Le contrat de ruralité, arrivé à échéance le 31 décembre 2020, a été remplacé par la signature en juillet 2021 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) entre l'Intercom de la Vire au Noireau, l'Etat et le Département. L'objectif du CRTE mis en place par le gouvernement est d'accélérer la relance économique.

Ce contrat consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi dans le Calvados et en plaçant, au cours de leurs actions, l'objectif transversal de la transition écologique incluant les transitions démographiques, économiques et numérique.

Dans ce cadre, les projets de Vire Normandie inscrits au CRTE 2020-2026 et susceptibles d'obtenir des subventions de l'Etat et du Département sont :

**Fiche n°21 du CRTE Rénovation énergétique des bâtiments** : Forte de son engagement dans la transition écologique (Vire Normandie est labellisée Cit'ergie\*, le label européen au service de la politique climat-air-énergie de la collectivité) la commune a entrepris une étude thermique sur 29 bâtiments les plus énergivores dans le cadre du schéma directeur immobilier qu'elle porte sur ses 220 bâtiments. L'enjeu pour la collectivité est de répondre aux obligations réglementaires et sociétales (réchauffement climatique, RT, décret tertiaire) et d'améliorer le confort d'été et d'hiver pour les utilisateurs. Ce premier projet porte sur la rénovation thermique de 5 bâtiments (8 864 m<sup>2</sup>) permettant environ 51K€ d'économies par an. Une délibération du 8 novembre 2021 a autorisé le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre.

BÂTIMENT	GAIN POTENTIEL	INVESTISSEMENT
Espace Bertrand Lechevrel, Vire Normandie (3 976m <sup>2</sup> )	16 392 € TTC/an (48%)	1 329 978 € TTC
Groupe Scolaire André Malraux, Vire (écoles primaire et maternelle, 1 821m <sup>2</sup> )	13 896 € TTC/an (63%)	417 183 € TTC + 221 427 € TTC
Ecole de Vaudry (376m <sup>2</sup> )	3 021 € TTC/an (47%)	50 504 € TTC
Salle Multi-Fonctions de Coulonces (508m <sup>2</sup> )	3 174 € TTC/an (35%)	71 154 € TTC
Centre Technique Municipal, Vire Normandie (2 183m <sup>2</sup> )	14 813 € TTC/an (44%)	488 293 € TTC
TOTAL	51 296 € TTC/an	≈ 2 578 540 € TTC/ 2 148 783,33 € HT

**Fiche n°22 du CRTE Création d'un chemin de randonnée et réhabilitation d'un pavillon de chasse en lieu de halte pour les randonneurs sur la commune déléguée de Roullours**

Dans le cadre de la continuité de la démarche de création de chemin de randonnée depuis 2010 sur la commune déléguée de Roullours, afin de créer des circuits sécurisés pour nos usagers, la commune souhaite entreprendre la création d'un nouveau chemin sur une emprise foncière appartenant à la commune.

En parallèle (distinct) de la voie communale n°127, ce chemin aura la particularité de relier le pont aux rats (sur la Vire) aux Cascades de Roullours, sans emprunter la départementale 175. Le pavillon de chasse situé à proximité d'un chemin de randonnée deviendrait un lieu de halte pour les randonneurs.

**Fiche n°23 du CRTE création de Serres Maraichères** : Le projet de serres maraichères sera exploité en régie par le service espace vert de la commune de Vire Normandie. Le projet sera implanté sur des parcelles classées en zone agricoles au PLU appartenant à la commune, ce qui permettra de les valoriser dans leur usage agricole de destination. Avec une surface de 7 000 m<sup>2</sup>, le projet accroîtra la capacité de production locale.

Par la suite, la commune étudiera l'opportunité d'employer sur ce projet des personnes inscrites dans des parcours d'insertion. Les serres maraichères alimenteront en produits maraichers les cantines scolaires (maternelles, élémentaires, périscolaires) de la commune de Vire Normandie. Elles alimenteront également le service de portage de repas du Centre Communal d'Action Sociale.

Le projet participera directement à l'alimentation saine, équilibrée et diversifiée des enfants en produits frais, de saisons et locaux. Le projet permettra de sensibiliser les enfants sur leur alimentation.

Le plan de relance annoncé par le Gouvernement, le 3 septembre 2020, cible trois grands objectifs concernant le secteur agricole et alimentaire : reconquérir notre souveraineté alimentaire, accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français et accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique.

**A ce titre, Vire Normandie en lien avec l'Intercom de la Vire au Noireau a répondu à un appel à projet pour la création des serres maraichères et a obtenu le 25 novembre 2021, 40% de cofinancement soit 36 216 € sur une assiette travaux de 90 540 €.**

Fiche n°24 du CRTE lancement du projet Vire Côté Fleuve : Face à l'envergure et la complexité du projet dont les enjeux vous sont rappelés ci-après, la commune de Vire Normandie a sollicité l'appui de l'ANCT (L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires) dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » (ACV) pour obtenir un appui en ingénierie. **C'est dans ce cadre que l'ANCT a sollicité l'appui du groupement mené par CEIS (groupe Avisa Partners) avec une prise en charge de 50% du coût de la mission soit un reste à charge de 12 325€ pour la collectivité.** Sa mission sera double :

- aider les services de la commune de Vire Normandie à s'approprier les démarches, méthodes et outils du management de projet sur le plan stratégique ou opérationnel.
- accompagner le pilotage et la mise en œuvre du projet : rédaction d'un cahier des charges, processus de consultation, suivi des prestations.

Le programme ACV associe la commune de Vire Normandie à l'État ainsi que la Banque des Territoires et Action Logement, dans l'objectif de revitaliser différents quartiers de la ville. Parmi ces derniers, les quartiers Ste-Anne, de l'Écluse et des Vaux de Vire, ont été identifiés en tant que « secteur 3 ».

Conjuguant ainsi amélioration du cadre de vie, identité du territoire et développement durable, ce projet concentre un carrefour d'enjeux pour ce secteur :

- Rendre sa place à l'eau, mettre en valeur le fleuve qui a donné son nom à la ville, et reconquérir une coulée verte et bleue en s'appuyant sur la Vire
- Restaurer la continuité écologique sur la Vire
- Penser le projet avec et pour les habitants en tenant compte du vieillissement de la population « Ville amie des aînés » et de la présence de 2 résidences autonomes dans le secteur
- Renforcer les relations entre les Vaux de Vire et la ville à travers le site stratégique de l'écluse et du musée : possibilité d'un cheminement en lien avec l'histoire de la ville, depuis les temps géologiques (site des Rames) jusqu'à nos jours.

Le projet « Vire côté Fleuve » permettrait de renouveler l'image d'une ville fortement marquée par la reconstruction d'après-guerre et la désindustrialisation. C'est un projet lourd, long et complexe, qui requiert une expertise acérée sur le type de marché à lancer, le ou les cahiers des charges à rédiger, afin d'aboutir au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire en mesure de faire face à l'ensemble des enjeux, y compris celui d'engager un dialogue constructif avec les habitants.

**Fiche n°25 du CRTE Préservation du petit patrimoine vernaculaire (Opération de rénovation de 5 églises de Vire Normandie)** : Nos églises font partie de notre paysage, elles forment une richesse patrimoniale. La France compte aujourd'hui près de 100 000 édifices religieux (environ 2.5 par commune), dont une grande majorité appartient aux collectivités territoriales avec environ 15 000 d'entre eux protégés au titre des monuments historiques. Le patrimoine catholique représente 45 000 églises paroissiales, ainsi qu'un grand nombre de chapelles privées, abbayes et autres monuments.

La collectivité en qualité de propriétaire a l'obligation d'entretenir ce patrimoine afin de garantir la sécurité des usagers. Dans le cadre du ROB pour 2021 une dépense prévisionnelle à hauteur de 500 000€ concernant la rénovation des églises de Vire Normandie a été acté. **Sur ce projet 205 187,49€ de subventions ont d'ores et déjà été notifiées soit 64%**. Les prochaines étapes du projet consistent à poursuivre les études de structure sur l'Eglise de Coulonces tout en démarrant les travaux en 2022 sur l'Eglise de Maisoncelles.

### 5-2. La contractualisation avec le Département.

Le département en tant que responsable de la solidarité et de la cohésion des territoires, personne publique associées dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLU, PLH) est tout à la fois un acteur direct de l'aménagement du territoire (routes départementales, milieux naturels, véloroutes, chemins verts) et un cofinanceur majeur en soutien des maitres d'ouvrage locaux. Le département est signataire du CRTE. Il entend par ce contrat soutenir les communes et l'intercommunalité signataire au travers de financement dédié à sa politique territoriale (aides au petites communes rurales, contrat départementaux, enveloppe thématiques pour les traverses de l'agglomération, la GEMAPI, la préservation du patrimoine...).

Il déploie dans ce cadre son ingénierie au service des projets (réseau Calvados Ingénierie, agence technique départementale de l'eau IngéEAU, agence départementale Calvados Attractivité...).

**Dans le cadre du CRTE , la commune de Vire Normandie a obtenu du Département 109 224€ de participation à la fiche projet n°25 relatif au petit patrimoine vernaculaire.**

La commune devra s'inscrire dans les priorités politiques portées par le Département pour le prochain contrat. La commune s'engage à inscrire dans le prochain contrat de territoire des itinéraires structurants relatifs aux pistes cyclables et à des projets structurants en cours d'étude concernant les équipements sportifs à destination des scolaires.

Au-delà de cette contractualisation :

**- Le département accompagne également la collectivité sur le dispositif « contrat de développement culturel » par la prise en charge sur 1 an de 60% du poste de chargé de mission culturel pour une dépense subventionnable maximum de 40 000€ soit 20 000€ de reste à charge pour la collectivité.**



- **Le département accompagne la commune au travers de l'APCR (l'Aide aux petites communes rurales) réservée à toutes les communes de moins de 2 000 habitants et aux communes nouvelles de plus de 2 000 habitants.** Une convention de subventionnement 2021-2022 a été signée avec le département pour le projet de végétalisation des cimetières. Une enveloppe de 26 024 € en 2021 et 26 024 € en 2022 a été dégagée soit chaque année 50% d'une dépense subventionnable plafonnée à **52 048€ notifiée le 20 décembre 2021.** Le bilan de l'expérimentation du précédent mandat sur Maisoncelles-La-Jourdan a permis d'inscrire au PPI de la commune une somme de 250 000€ pour végétaliser l'ensemble des cimetières.

### 5-3. La contractualisation avec la Région

Le contrat de territoire avec la Région Normandie est en cours d'exécution jusqu'au 31 décembre 2022.

Les politiques publiques soutenues par la Région sur l'actuel contrat sont : le développement économique, la revitalisation des centres-bourgs, le tourisme, le sport-loisirs et la santé.

Vire Normandie a réalisé sur le précédent mandat : l'éco hameau de St Germain de Tallevende, la construction d'un terrain synthétique et des vestiaires, la rénovation et la modernisation du centre aquatique, la nouvelle salle de gymnastique ainsi que le pôle de santé libéral et ambulatoire.

L'ensemble de ces projets ont représenté 65,35% de l'enveloppe soit 1 834 224€ pour 2 806 910€ d'enveloppe globale.

Dans l'attente de la définition des enjeux du prochain contrat, la collectivité souhaite inscrire des projets structurants autour de la transition écologique comme la rénovation thermique des bâtiments ainsi que des politiques publiques liées au sport. Ces projets devront être prêts au stade APD d'ici fin 2022 pour être inscrit au prochain contrat.

### 5-4. La contractualisation avec l'Europe (FEDER)

La Région Normandie dispose d'une enveloppe complémentaire de 117 millions d'euros maximum. Les opérations soutenues devront être totalement achevées dans des délais compatibles avec la certification des dépenses au plus tard le 31 décembre 2023.

La politique piste cyclable, mobilité douce, s'inscrit dans un des axes éligibles :

**Soutenir le développement et la résilience des territoires : la mobilité durable, (11,9M€) ».** Le soutien portera sur des projets de territoire ouvrant vers une transition écologique et/ou visant à accompagner des publics variés vers des mobilités douces. Des projets potentiels susceptibles d'être soutenus : création d'aménagements et d'infrastructures de mobilités douces (pistes cyclables, chemins piétonniers...)/ développement de services associés .... (Les aménagements cyclables à vocation purement touristique ne sont pas éligibles). Les bénéficiaires : les 26 EPCI les plus denses (dont IVN) et villes moyennes (dont VN).

# CADRAGE BUDGETAIRE 2022

## 1• Vue d'ensemble et hypothèses financières

Le volet fiscal et financier des recettes de fonctionnement a été construit sur les hypothèses suivantes :

- La non prise en compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives égale à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) constatée entre novembre 2020 et novembre 2021 sachant que l'ensemble de l'IPCH a augmenté de +2,4% entre août 2020 et août 2021.
- Une progression des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)
- Une stabilité des dotations de péréquation
- La révision de l'Attribution de Compensation de Vire Normandie : 5 843 365€ - 530 727€ (coût net de la compétence mobilité transférée) = 5 312 638€ (AC 2021 provisoire).

Le volet dépenses de fonctionnement a été construit sur les hypothèses suivantes :

- Charges à caractère général (chapitre 011), déduction des dépenses relatives à la mobilité, évolution de 1%
- Prospective Ressources humaines en tenant compte de l'impact en année pleine de l'harmonisation du RIFSEEP et des titres restaurants
- Autres charges de gestion courantes : réintégration de la subvention au budget cinéma sur ce chapitre (antérieurement passé au chapitre 67), diminution de la contribution au SDIS suite au rebasage, augmentation de contribution au CCAS.
- Charges exceptionnelles intègrent la prise en compte du déficit prévisionnel sur la ZAE PIPA II (320k€). La subvention au cinéma est portée sur le chapitre 65.
- Provisions, une provision de 100k€ est inscrit pour un contentieux relatif à un mur.

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Chapitre	Libellé	En k€ 2022	En k€ 2021	En k€ 2020	En k€ 2019	En k€ 2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>27 262</b>	<b>27 804</b>	<b>27 704</b>	<b>27 209</b>	<b>26 813</b>
73	Attributions de compensation	5 313	5 844	5 844	5 843	5 917
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 663	1 660	1 541	1 564	1 452
73	Impôts et taxes	12 641	11 650	11 609	11 180	10 767
74	Dotations et participations	6 883	7 890	7 860	7 940	8 195
13	Atténuation de charges	315	170	180	200	200
75	Autres produits de gestion courante	277	420	250	282	282
77	Produits exceptionnels	50	50	420		
042	Travaux en régie	120	120		200	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>24 231</b>	<b>24 442</b>	<b>24 416</b>	<b>23 224</b>	<b>23 148</b>
11	Charges à caractère général	5 867	6 700	6 731	6 400	6 580
12	Charges de personnel	12 910	12 660	12 280	12 280	11 922
65	Autres charges de gestion courante	4 917	4 560	5 006	4 214	4 163
66	Charges d'intérêts	70	90	123	152	183
67	Charges exceptionnelles	335	400	244	178	300
68	Provisions	100				
14	Atténuation de produits	32	32	32		
<b>Epargne brute</b>		<b>3 011</b>	<b>3 242</b>	<b>3 288</b>	<b>3 785</b>	<b>3 665</b>
16	Remboursement du capital	769	934	1 109	1 040	1 065
	Epargne nette	2 242	2 308	2 179	2 745	2 600

En 2022, l'épargne brute est impactée par l'intégration du déficit prévisionnel sur la ZAE PIPA II à hauteur de 320k€.

Les principales recettes de fonctionnement :

	2022
<i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	
Fabrication de repas pour les personnes âgées	135
Services périscolaires et garderie	400
Mise à disposition de personnels (EPIC, CCAS, EPCI)	650
Remboursement carburants (EPIC, CCAS, EPCI)	210
Inscriptions établissements culturels	100
<i>Impôts et taxes</i>	
Fiscalité directe (TH-TF-TFNB)	9 640
Attribution de compensation	5 313
Fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR	1 220
Taxe communale sur la consommation finale d'électricité TCCFE	300
Droits de mutation	400
Taxe locale sur la publicité extérieure	180
<i>Dotations de l'Etat</i>	
Dotations forfaitaire	4 571
Dotations de solidarité urbaine	641
Dotations de solidarité rurale	580
Dotations de compensation (réforme de la taxe professionnelle)	773

Les principales dépenses de fonctionnement :

	Montant en k€
<i>Charges à caractère général</i>	
Fluides (eau, gaz, électricité, carburants, combustibles)	1 449
Fourniture d'alimentation	191
Fournitures pour entretien des bâtiments et le fonctionnement des structures sportives, culturelles et scolaires	1 445
Entretien et contrat de maintenance bâtiments et informatique	1 380
Assurances	116
Frais d'affranchissement et télécommunication	315
Taxes foncières	180
<i>Autres charges de gestion courante</i>	
Indemnités et formation des élus	490
Contingent incendie	457
Subventions aux associations	1 800
Centre aquatique	595
CCAS	550
SIVOS Coulonces Campagnolles	110
Sdec – Effacement des réseaux	361
Subvention d'équilibre des budgets annexes	524
Provision	100

Deux postes de dépenses, au titre des charges de gestion courante, contribuent fortement à la cohésion sociale sur le territoire de Vire Normandie.

Tout d'abord, la collectivité fait le choix de maintenir un niveau élevé de subventions aux associations et structures d'utilité publique, pour 1,8 M€. En 2021, ce sont 138 associations qui ont bénéficié du soutien de la collectivité. La densité de ce tissu associatif constitue un vecteur de lien social essentiel sur le territoire. Dans des domaines d'action très variés (sports, action culturelle, enseignement, solidarités, promotion du commerce...), le mouvement associatif agit en synergie avec tous les acteurs locaux, dont les services de la commune.

D'autre part, en 2022, le centre communal d'action sociale percevra une subvention de 550 000 €, en progression de 50 000 € par rapport à 2021. Cette augmentation s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle, pour permettre au CCAS de poursuivre sa réorganisation, dans la continuité de l'action engagée en ce sens depuis deux ans. Le CCAS de Vire Normandie doit à terme pouvoir déployer son offre de services en soutien de l'ensemble des habitants de Vire Normandie.

Pour réduire les dépenses d'énergie, une démarche sera menée pour diminuer significativement la consommation d'éclairage urbain. Les dépenses annuelles de fonctionnement et d'entretien-maintenance sont successivement de 180k€/an et de 200k€/an pour plus de 4700 foyers lumineux dont environ 600 projecteurs et 30 armoires. Malgré l'investissement significatif pour optimiser l'éclairage dont la rénovation en luminaires LEDs, l'éclairage urbain reste un poste de dépenses important. Les communes déléguées (hors Vire) ont décidé d'harmoniser l'horaire de l'extinction de l'éclairage nocturne (22h).

## 2 • Évolution des recettes versées par l'Etat de 2016 à 2021

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dotations de l'état pour la période 2016-2021. Les données ont été estimées pour 2022. La dotation forfaitaire a été diminuée sur la base du taux d'évolution constaté entre 2020 et 2021 soit -1,1%.

En k€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Dotation forfaitaire	4 802	4 798	4 798	4 736	4 682	4 626	4 571
Dotation de solidarité urbaine	532	587	603	617	632	632	641
Dotation de solidarité rurale	323	378	426	481	531	531	580
Dotation de péréquation	185	222	200	117	9	0	
DCRTP (dotation compensation taxes p	934	798	798	782	773	773	773
<b>Total dotations Etat</b>	<b>6 776</b>	<b>6 783</b>	<b>6 825</b>	<b>6 733</b>	<b>6 627</b>	<b>6 562</b>	<b>6 565</b>

\* Les données 2022 sont estimées. Pour la dotation forfaitaire, une évolution identique à celle de 2020-2021 à été appliquée

### 3 • Orientations en matière de ressources humaines

La première richesse d'une entreprise ou d'une collectivité est son personnel. La gestion des ressources humaines (GRH) a été annoncée comme une priorité du mandat 2020-2026.

La prévision budgétaire portée au chapitre 012 s'élève pour l'année 2022 à 12 910 000 €, contre une inscription au budget 2021 de 12 660 000 € soit une progression de 1,97%. Cette augmentation s'explique par un effort majeur au niveau de l'action sociale (mise en place des tickets restaurants en année pleine) et en raison de l'application de l'harmonisation du RIFSEEP de manière complète sur 2022.

En un an, les effectifs Vire Normandie ont stagné avec 368 effectifs rémunérés à Vire Normandie en novembre 2021, ils étaient le même nombre en 2020, cette donnée pouvant varier régulièrement à la marge en lien avec les processus de départs et de recrutements, et leurs temporalités.

La dynamique enclenchée pour 2022 en termes de GRH reflète bien la volonté de l'action souhaitée sur toute la durée du mandat.

Ainsi, les questions et opportunités de réorganisation ne seront pas des sujets tabous. Les postes seront réinterrogés, dans le principe même de leur renouvellement ou bien dans leur périmètre d'activité, à l'occasion de chaque départ naturel ou mobilité externe.

Plusieurs domaines d'activité seront concernés par ces réflexions et questions de réorganisation (les services techniques avec la question de l'organisation des ateliers ou le démarrage du projet d'activité maraîchère en régie, le service habitat/patrimoine, le secrétariat général et le service juridique, le cinéma etc.).

Il faut rappeler que plusieurs services ont été renforcés en ressources humaines en 2021, dont en particulier la direction des ressources humaines et le musée (2 postes supplémentaires pour chaque entité).

Une des actions inscrites dans le rapport d'orientation du mandat en matière de gestion des ressources humaines concerne la déprécarisation des agents. Cette action sera progressive. Ainsi, à l'occasion du Conseil municipal de janvier 2022, 15 emplois permanents à temps non complet seront créés dans le domaine de l'éducation. Ces emplois étaient déjà budgétés depuis longtemps dans le budget de Vire Normandie mais ceci constituera un progrès social important.

Au calendrier du dialogue social 2022 figurent également les conduites des projets harmonisation de la durée du temps de travail et organisation du télétravail hors période de crise. La durée du temps de travail est un des chantiers importants de ce mandat en matière de ressources humaines pour permettre de disposer d'une règle commune et partagée.

Par ailleurs, avant la crise, la collectivité était engagée dans une expérimentation du télétravail auprès de 5 agents. La crise sanitaire survenue en mars 2020 a nécessité un déploiement massif du télétravail dans l'urgence. Il s'agit désormais d'organiser le télétravail, de stabiliser ses règles, en particulier dans une perspective espérée de sortie de crise.

Le centre de vaccination est une dynamique forte de la collectivité en matière de solidarité voire de soutien à la politique sanitaire nationale qui dépasse son action habituelle mais reste contextuelle de 2021. Les annonces gouvernementales en lien notamment avec la troisième dose implique une poursuite de cet engagement

municipal. Les coûts ressources humaines en 2021 ont représenté plus de 100000€ (sans valoriser le temps de travail, pourtant conséquent, des agents permanents de la collectivité qui ont fait fonctionner le centre de vaccination jusqu'en mai). Cet engagement risque de se poursuivre sur le premier trimestre 2022 et s'étendra peut-être au second trimestre 2022. Il est proposé d'inscrire 50000€ pour le premier semestre 2022, en espérant une autre forme d'organisation par la suite, car la collectivité ne peut sur le long terme grever ses dépenses de fonctionnement pour cette nouvelle activité qui à ce jour n'est pas compensée par l'Etat.

D'autre part, le non réengagement du chantiers d'insertion en 2022 conduira à une baisse de la masse salariale de 48 000€ qui n'intègre pas les coûts induits de mise à disposition d'agents des services techniques.

Parallèlement, le transfert de la compétence « mobilités » fera sortir la charge RH afférente du budget de Vire Normandie (120k€), ce qui correspond à trois postes transférés à l'intercommunalité en 2021. Selon la volonté politique exprimée, ce mouvement sera suivi d'autres transferts de compétences, qui progressivement retireront un certain d'activités et de compétences à Vire Normandie. Cette tendance sur le temps long devra être intégrée dans une prospective des trajectoires de postes et des budgets RH qui sera à actualiser, toujours dans une dynamique pluriannuelle (comme ceci a déjà été travaillé à l'été 2021).

A l'inverse, la mise en place des tickets restaurant sur une année complète devrait représenter un coût supplémentaire de 70000€. Il est à noter que ce chiffre peut varier légèrement du fait d'agents qui s'inscriront ou se désengageront de ce dispositif. Cette dépense est imputée sur les dépenses de personnel mais les agents participant à 50% de ce coût, l'augmentation réelle en 2022 correspondra à la moitié soit 35000€.

Surtout, l'effet en année pleine de l'harmonisation du régime indemnitaire engendrera une dépense supplémentaire de l'ordre de 100.000€.

L'augmentation du SMIC décidée par le gouvernement en octobre 2021 représentera près de 67 000€ en 2022 en application de cette disposition sur l'année 2022 pleine. L'augmentation supposée du SMIC de 0.9% en janvier 2022 pourra représenter près de 37 400€, soit une augmentation totale du SMIC liée aux augmentations d'octobre 2021 et celle supposée de janvier 2022 de 104 400€.

La mise en application de la prime inflation devrait correspondre à un coût nul pour la collectivité. Les employeurs territoriaux verseront en 2022 l'indemnité inflation à ceux de leurs agents qui ont perçu une rémunération moyenne inférieure à 2 000€ nets par mois, avant impôt sur le revenu, du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021, soit en moyenne 2 600€ bruts par mois sur la période. En effet, cette somme sera compensée par la réduction des cotisations URSSAF.

Enfin, Vire Normandie engagera en 2022 des actions pour faire progresser l'animation managériale à tous les niveaux de la collectivité. Cette volonté se traduira classiquement par le plan de formation avec le CNFPT comme partenaire de la collectivité, mais aussi par des temps dédiés aux encadrants leur permettant de prendre du recul sur les enjeux des collectivités territoriales et sur des thèmes plus larges touchant à l'évolution de la société. Certaines de ces séquences seront également proposées aux élus de Vire Normandie et à l'ensemble des agents, le plus souvent en partage avec le CCAS, l'intercommunalité, les EPIC de l'eau et de l'assainissement.

Toutes ces mesures doivent faire progresser le sentiment d'appartenance des équipes au sein de Vire Normandie, et la qualité de vie au travail.

Par ailleurs, suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes la collectivité s'est engagée à améliorer les pratiques et procédures internes en matière d'achat public. Ces marges de progrès passeront par l'élaboration d'un référentiel de règles internes et par la mise en place de formations dédiées pour construire une culture commune « achat public » au sein de la collectivité.

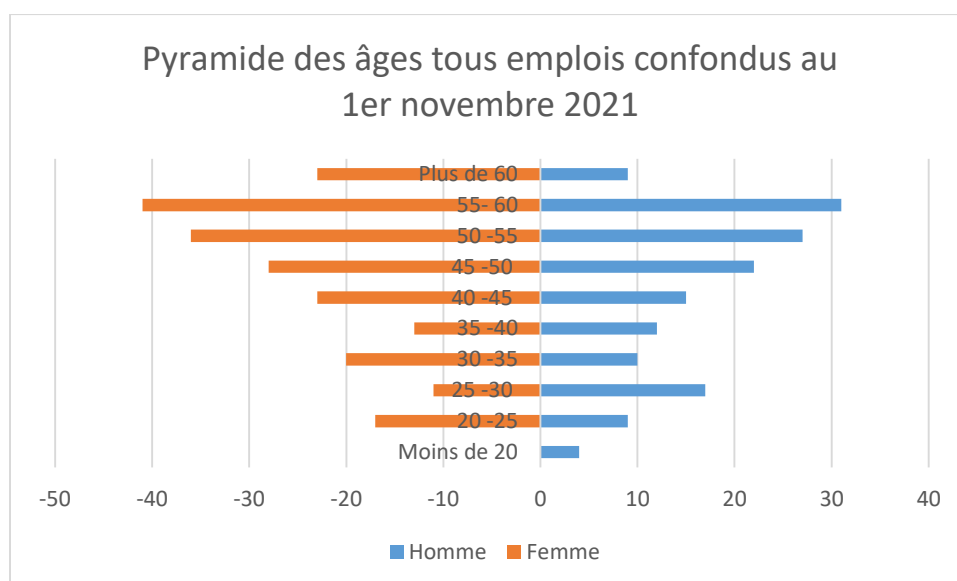
L'année 2022 devrait aussi permettre d'amorcer un travail sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), ce qui devient de plus en plus nécessaire compte tenu d'une part de la pyramide des âges dans la collectivité, et d'autre part de la tension sur le marché de l'emploi.

En synthèse, la maquette financière de la politique de GRH prévoit des dépenses supplémentaires significatives, que l'origine de ces augmentations soient étatiques et incontournables (augmentation du SMIC + 104.000 €, glissement vieillesse technicité +127.000 €) ou liée à la politique RH de Vire Normandie (titres restaurant en année pleine + 70.000 €, harmonisation du RI en année pleine + 100.000 €).

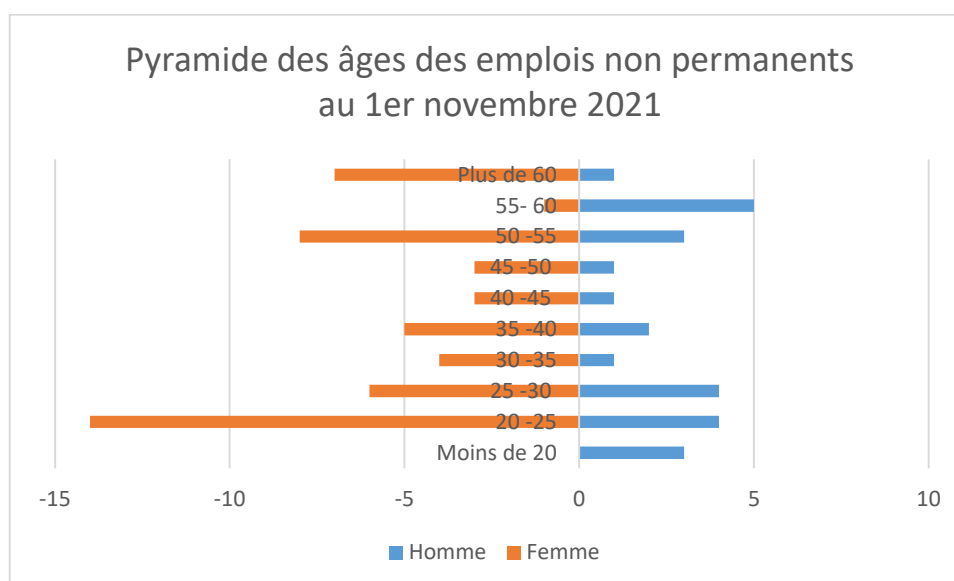
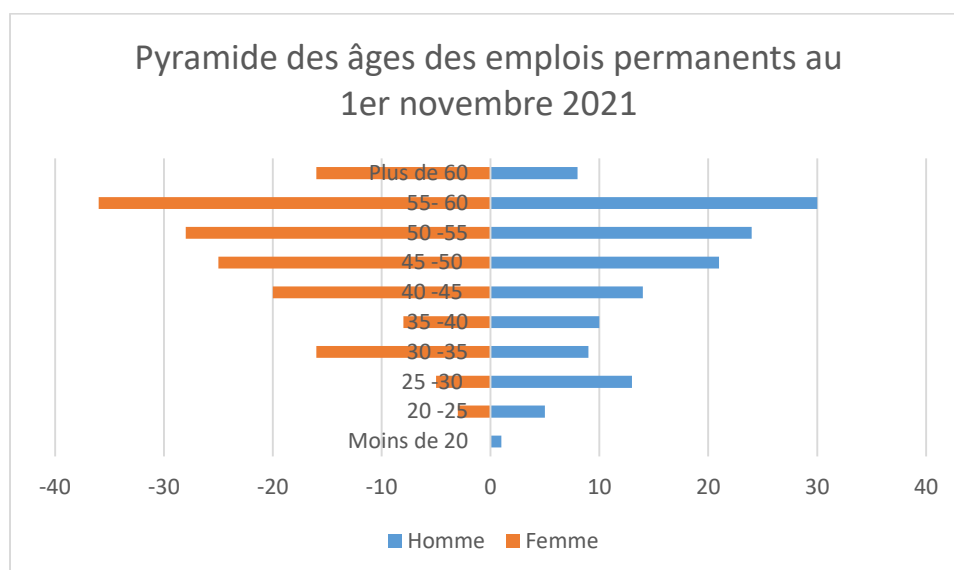
La volonté des élus étant de continuer avec un niveau fort d'investissement, la collectivité devra travailler au premier semestre 2022 sur ses grandes lignes de gestion pour l'avenir, en regardant de près l'évolution des dépenses au 011 (charges à caractère général) mais aussi au 012 (dépenses de personnel). Dès le premier semestre 2022, un travail sera réalisé par la direction générale des services pour identifier et prioriser les leviers à activer pour maîtriser, aussi bien qu'en 2021, les dépenses de personnel pour les années à venir (pour mémoire, le réalisé 2021 se situe légèrement en dessous de 12 438 168 €, soit sensiblement inférieur à la prévision budgétaire 2021).

Même si les évolutions à la hausse précitées sont incontournables pour 2022, il s'agira de travailler pour les années suivantes sur des efforts de gestion et de mutualisation à l'égard de certains postes permanents (avec l'intercommunalité), sur des réorganisations permettant de maîtriser les effectifs, ou encore de réduire les heures supplémentaires en lien avec l'harmonisation du temps de travail (1607 heures).

Ces évolutions ne devront toutefois pas faire reculer Vire Normandie sur le champ de l'attractivité sur le marché de l'emploi, ce point de vigilance sera pris en compte.

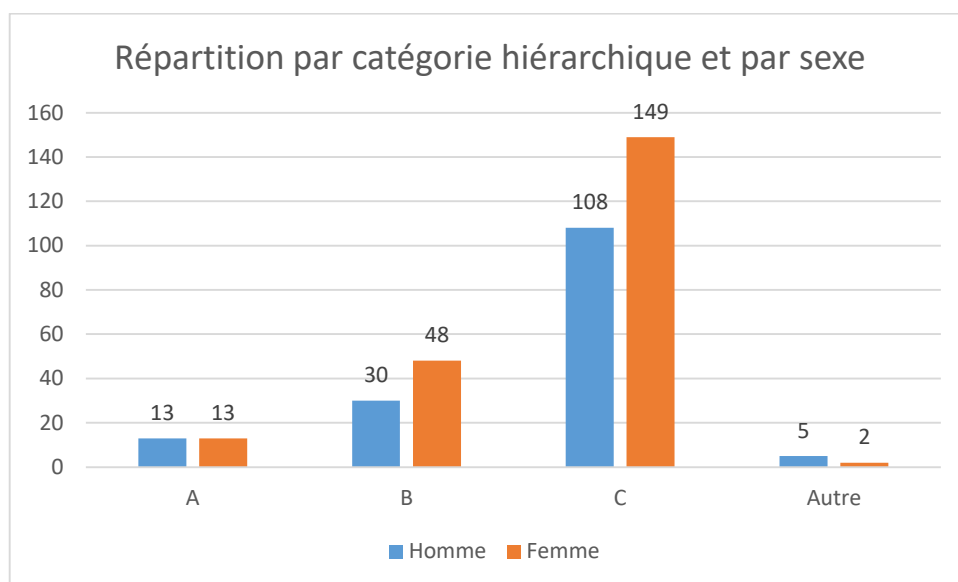
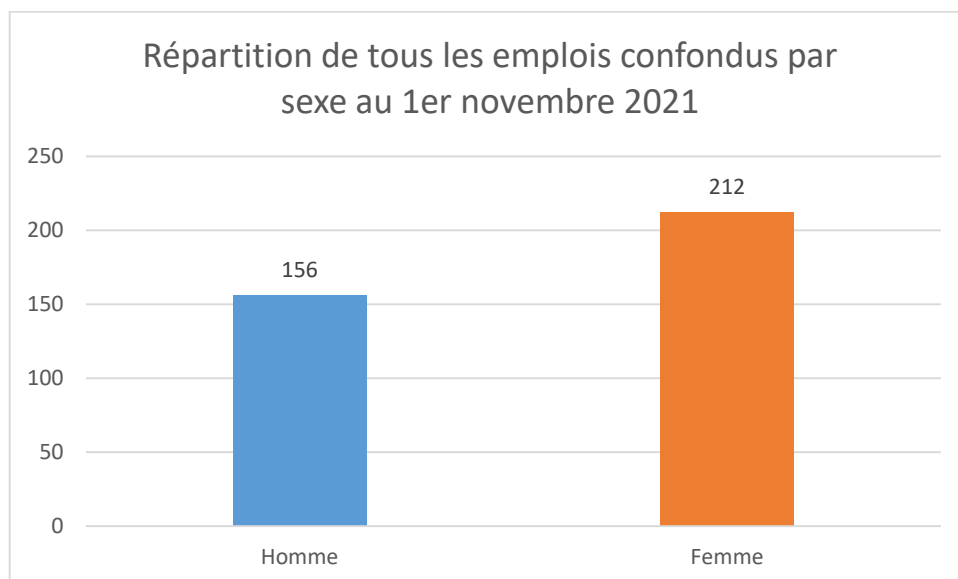






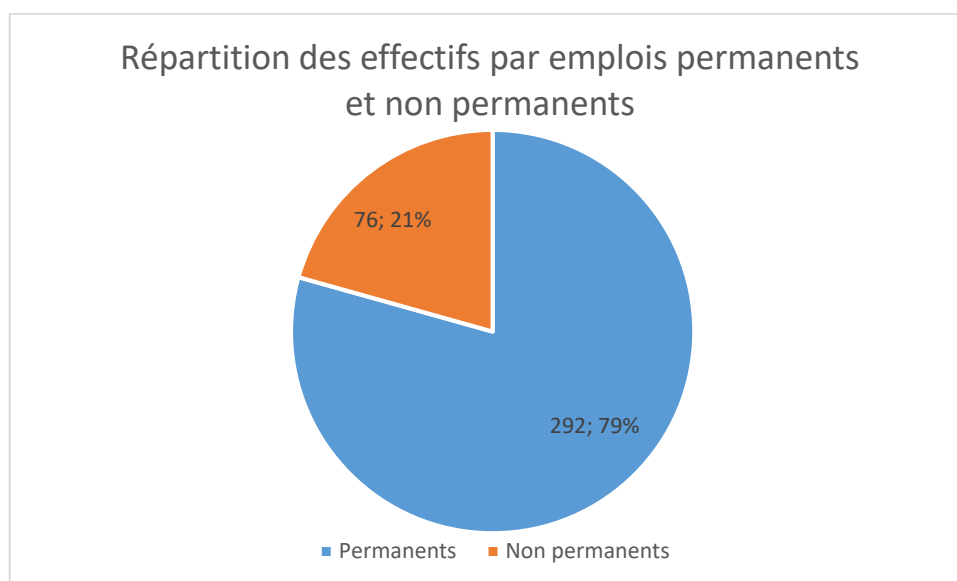
Les pyramides des âges « tous emplois confondus » et « emplois permanents » concentrent la majorité des effectifs sur les 45 ans et plus (respectivement 60 et 65%). Les plus de 55 ans représentent 28% des effectifs et 31% des effectifs sur emplois permanents. Cette structure d'âge des effectifs pose la question des risques de perte de compétences et de technicité qu'il convient d'anticiper.

Les emplois non permanents sont plus jeunes avec une forte représentation des femmes (66%) par rapport aux hommes notamment pour la tranche d'âge des moins de 25 ans. Ces emplois non permanents répondent en partie à des besoins de continuité de service public dans les écoles et à une intégration reportée de ces agents. Ils intègrent aussi des emplois en apprentissage (5), en contrats aidés parcours emplois compétences (6) et un service civique.



Les femmes représentent près de 60% des effectifs. La répartition des agents par statut de la fonction publique territoriale est de 70% pour les catégories C, 21% pour les catégories B et 7% pour les catégories A.

La répartition par sexe est homogène pour les catégories A et il existe une prédominance des emplois de catégories B et C pour les femmes.



#### 4 • Gestion et perspective de la dette

Un contexte de marché bancaire favorable aux besoins en financement des collectivités et particulièrement à taux fixe sur des durées significatives (de 15 à 25 ans). La collectivité va donc profiter de ce contexte favorable pour contractualiser des emprunts.

-Un premier emprunt pour les budgets annexes de lotissement (2M€). Les opérations des lotissements sont décrites dans une comptabilité de stocks. Dans l'attente de la commercialisation des lots, la prise en charge financière des coûts de viabilisation des lotissements sera assurée par un emprunt. Ces coûts prévisionnels de viabilisation doivent être équilibrés par des recettes prévisionnelles de cession de lots. A la clôture de ces budgets annexes, les excédents seront versés au budget principal ou, si déficit, le budget principal versera une subvention d'équilibre.

-Un second emprunt (1,1M€) sera fléché sur l'opération « rénovation thermique des bâtiments publics » à taux fixe inférieur à 1% sur des durées de 20-25 ans. Le taux de retour de l'investissement de cette opération calculé sur la base des dépenses prévisionnelles HT minoré du montant des subventions et des Certificats d'Economie d'Energie est d'environ 20 ans.

Le taux d'endettement de la commune est très faible comparativement à la moyenne des collectivités de la même strate (207€/hbt contre 954€/hbt).

# LES ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS

Une démarche de prospective financière est en cours de finalisation. Le principe est de projeter sur cinq ans les prévisions d'exécution budgétaires. La projection est réalisée sur la base d'hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes en tenant compte des éléments observés antérieurement et perspectives d'évolution à venir. Cette simulation permet d'évaluer la capacités d'investissement de la commune sur plusieurs années. Elle constitue un outil d'aide à la décision pour la validation et le lancement de projets.

À ce stade, le Plan Pluriannuel de Financement présente un niveau d'investissement prévisionnel de l'ordre de 28,7M€ pour la période 2022-2026 (dont 2 M€ de RAR 2021). En 2021, les dépenses d'investissement seront de l'ordre de 5,5M€ pour un budget initial de 8,5M€.

Le cadrage de financier fixant les hypothèses du financement de l'investissement est actualisé pour la période 2022-2026 de la manière suivante :

- L'excédent cumulé (la capacité d'autofinancement nette) estimée à 16,5M€ ;
- Les aides publiques estimées à 5,8M€ (dont 850k€ de RAR). Il s'agit de rechercher des financements extérieurs par la constitution de demandes de subventions auprès des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs de l'Etat, de l'Europe et des collectivités territoriales. Les contractualisations pluriannuelles entre les EPCI, la Région Normandie, le Département du Calvados se feront sur le second semestre 2022. Les projets d'investissements structurants de Vire Normandie seront proposés dans le cadre de ces contrats de territoire.
- Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) estimé à 3,9M€. C'est une dotation versée par l'Etat aux collectivités locales pour assurer la compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de la TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement ainsi que, depuis le 1er Janvier 2016, sur leurs dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie inscrite en subvention de fonctionnement. Par ailleurs, La Loi de finances 2021 intègre également « la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage afin de faciliter l'accès à leurs ressources au sein d'un environnement virtualisé par le biais d'Internet ou d'une connexion sécurisée, et dans le cadre de leurs compétences pour mettre en œuvre de nouveaux services dématérialisés ». Le taux de compensation fixé par la loi est de 16,404% pour les dépenses éligibles.
- Le produit de cessions estimé à 750k€ ;
- Le recours à l'emprunt pour les projets structurants estimé à 6M€
- Le produit de la taxe d'aménagement estimé à 500k€,

Le lancement des projets sera étudié en fonction du niveau de subvention obtenu.

Les travaux relatifs à la prospective financière permettent de dégager des axes d'investissements. Afin d'identifier les actions qui vont être menées, des Autorisations de Programmes (AP) seront ouvertes accompagnées des ouvertures de Crédits de Paiement (CP) correspondant. A ce jour, les principales orientations sont :

- Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments publics
- Améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants
- Favoriser le maintien de la population sur le territoire et accueillir de nouvelles populations en améliorant l'habitat par la rénovation de logements anciens et la création de lotissements
- Développer et accompagner le développement du numérique

Ces orientations et les projets prévus par la commune sont développés ci-après.

## 1 • Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments publics

Le secteur du bâtiment est un des plus gros consommateurs d'énergie. L'enjeu est prioritairement la rénovation énergétique de l'existant. Ceci répond à plusieurs objectifs : réduire le bilan carbone du territoire, diminuer la facture énergétique, créer de l'activité économique en recourant à des professionnels et à des matériaux locaux et améliorer le confort des agents communaux et des usagers. Cette priorité est également déployée en faveur des propriétaires occupants ou bailleurs. La réhabilitation énergétique des bâtiments communaux déjà engagée sera donc amplifiée sur la base de l'état des lieux réalisé. Les solutions techniques doivent être approfondies afin de rendre les bâtiments publics moins énergivores. Ce choix s'inscrit pleinement dans le plan de relance du gouvernement et peut donc bénéficier d'aides significatives à condition que les niveaux de performance énergétique visés soient ambitieux et donc élevés au regard des niveaux initiaux.

La délibération 5 du Conseil Municipal du 8 novembre 2021 présentait le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments. Sur la base des études thermiques réalisées, cinq bâtiments ont été retenus (Espace Bertrand Lechevreil, Groupe scolaire André Malraux, Ecole de Vaudry, Salle Multifonction de Coulonces, Centre technique Municipal de Vire).

Le montant global prévisionnel du projet est de 2,2 M€ Hors Taxes. Le financement prévisionnel de ce projet repose sur 723k€ de subventions (40%), 129k€ de certificats d'économie d'énergie, d'un emprunt de 1,1M€ et d'un autofinancement à hauteur de 197k€.

Ce projet est inscrit et retenu dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Cette politique sera concomitante à la poursuite de la démarche de gestion rationalisée et adaptée du patrimoine de la collectivité. L'objectif est de réaliser des investissements durables visant à économiser à terme des charges d'exploitation et par voie de conséquence, de prendre des décisions sur le devenir d'actifs immobiliers non stratégiques.

Projet (en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Rénovation énergétique des bâtiments	700	1 500	400		

## 2 • Améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants

**La voirie**, à hauteur 4M€, comprend des aménagements et réfections de chaussées, des aires de covoiturage et de la mise en accessibilité. L'aménagement de la voirie est un des vecteurs d'attractivité d'un territoire, particulièrement en milieu rural. La voirie devient de plus en plus un espace partagé avec les modes alternatifs de transport avec, en corolaire, une mise en sécurité accrue. La voirie doit également intégrer les problématiques environnementales (choix des matériaux, gestion des nuisances, perméabilité, réemploi des déchets...).

Les travaux de voirie restent financièrement importants au regard des attentes des différents usagers. La prise en compte des enjeux environnementaux, la concertation avec les usagers et la coordination des différents intervenants (département, SDEC, ÉPIC des services Eau et Assainissement, opérateurs Réseaux ...) sont les conditions de réussite et d'optimisation de ces investissements.

En appui de son **schéma directeur vélo** (1,7 M€) finalisé en Juin 2021, un des enjeux est de relier les communes déléguées à la ville centre par des itinéraires sécurisés notamment pour les trajets domicile-travail. Des projets de création de pistes cyclables sont à l'étude : la liaison Saint-Germain De Tallevende -Vire, la liaison Roullours-Vaudry-Vire, la liaison gare ferroviaire-gare routière ainsi que la liaison Vire la Dathée, soit environ 16 kilomètres.

Ces projets feront l'objet de demandes de subventions dans le cadre du programme opérationnel régional REACT-EU cofinancé par le FEDER et du futur contrat territorial avec le Département du Calvados.

**Vire côté fleuve** (1,9M€), plus précisément les quartiers de Saint-Anne, de l'Ecluse et des Vaux de Vire, est un des projets inscrit dans le programme action cœur de ville avec, comme ambition, la mise en valeur des Vaux de Vire, site très remarquable du patrimoine virois et du fleuve, la Vire et ses affluents. Il s'agit d'un projet mené dans la durée, par étapes, en associant les habitants. Une étude préalable cofinancée par l'Etat est lancée afin d'appréhender ce projet aux multiples facettes de manière globale. Les études de maîtrise d'œuvre se feront dans un second temps.

**La plantation de 6 000 arbres** pour lutter contre le changement climatique et pour enrichir le patrimoine bocager. Les lieux de plantation et les essences d'arbre sont à définir. Ce projet sera participatif en appui des conseils consultatifs, des conseils de quartiers et les associations concernées du territoire (90k€).

Un investissement pluriannuel pour **la défense contre l'incendie** (pose de poteaux incendie ou de bâches de rétention d'eau) conformes aux prescriptions du SDIS et de la réglementation est inscrit à hauteur de 440 000 euros. Un schéma communal de défense incendie a été lancé en 2021.

Le déploiement de **la vidéo protection** (305k€) en centre-ville et sur la voie publique va être poursuivi en 2022. Il s'agit de renforcer la sécurité des biens et des personnes et de faciliter le travail d'investigation des forces de l'ordre.

Projet (en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Voirie	800	800	800	800	800
Pistes Cyclables	400	1 000	300		
Vire coté fleuve	600	200	200	500	390
Plantation 6000 arbres	20	30	30	10	
Sécurité incendie	88	88	88	88	25
Vidéoprotection	305				

### 3 • De la rénovation d'un logement ancien à la création d'un lotissement, maintenir les habitants sur notre territoire et accueillir de nouvelles populations.

L'objectif est d'accueillir de nouvelles populations par la création de nouveaux lotissements intégrés au paysage en s'inspirant de la charte des Eco-quartiers. Ces projets intégreront les évolutions des besoins et attentes en matière de logement et veilleront à la maîtrise des coûts de viabilisation des parcelles à céder. Ces opérations seront suivies dans le cadre de budgets annexes. En 2021, 4 budgets pour des nouveaux lotissements ont été créés (Roullours, Les muriers à Vaudry, L'écrin vert à St Germain de Tallevende et St Martin de Tallevende à Vire). Par ailleurs, des projets complémentaires sont envisagés sur les communes de Trutteimer le Grand, Maisoncelles la Jourdan et Vire à compter de 2023.

Il s'agira également de poursuivre la politique d'aides financières en direction des propriétaires bailleurs ou occupants en partenariat avec l'ANAH et d'autres opérateurs (Action Logement...). Cette politique est contractualisée par le dispositif « Opération Programmée de l'Habitat » au travers de ces 2 volets : OPAH rénovation urbaine et OPAH habiter mieux. Les aides en direction des primo-accédant seront renforcées.

Projet (en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
OPAH	283	300	300	300	300

### 4 • Accompagner les nouveaux usages numériques

Dans un monde digital, Vire Normandie doit développer sa propre vision du numérique. Il s'agit de maîtriser cette évolution pour appuyer le développement du territoire avec les usages les plus adaptés. Le numérique sera donc présent pour accompagner la plupart des actions.

Les systèmes d'information sont mutualisés avec le CCAS et l'Intercom de la Vire au Noireau. Cette mutualisation sera poursuivie.

La collectivité a pris des engagements forts afin de protéger les données de nos administrés. Avec l'intercom, Vire Normandie est engagée dans le parcours de Cybersécurité proposé par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). La collectivité poursuivra ses efforts dans la protection de nos systèmes au-delà de cet accompagnement afin de prévenir au mieux les risques nombreux et nouveaux. En parallèle, une démarche vertueuse devra être menée pour aller vers une sobriété numérique nécessaire pour participer à la protection de notre environnement.

Nous avons capitalisé sur les innovations mises en place lors de la crise sanitaire et nous allons pérenniser le travail à distance et les outils collaboratifs permettant une meilleure coordination entre les différents acteurs

des projets. Ce sont les outils permettant la connexion au réseau administratif, l'organisation de visioconférences, le partage d'information, ... Développer un environnement de travail propre à « Vire Normandie », adapté à nos fonctionnements, ouvert aux partenaires, est une opportunité pour améliorer notre fonctionnement interne et constater que la distance physique ne s'oppose pas à la proximité et à l'efficacité

Ces outils de travail permettant la connexion de chacun, quel que soit son lieu de travail, prennent de la valeur lorsqu'ils s'appuient sur des données pertinentes. Nous devons donc accroître notre faculté à recueillir, conserver, trier, et exploiter les données de notre territoire. Les données pertinentes ne s'entendent pas en quantité mais en qualité et en fiabilité. Le travail sur la maîtrise et la sécurisation des données est donc préalable à l'exploitation. Nous devons aussi développer les outils permettant de recueillir et analyser ces données. Il s'agit donc de poursuivre la dématérialisation de nos processus et documents et la numérisation de nos processus métiers. Nous avons commencé à construire une structure permettant de recueillir, organiser, et diffuser l'information géographique (SIG : Système d'information Géographique) et nous poursuivrons ce travail de long terme.

Notre action développera donc des systèmes d'information fiables et sûrs pour que la collectivité fonctionne de façon optimale, mais aussi pour proposer à nos usagers des services utiles. Pour ceux qui le souhaitent, la communication numérique avec la collectivité sera développée au travers de services en ligne, d'outils d'échanges avec les services de la ville, de moyens d'expression pour la population, ... Pour ceux qui préfèrent une communication traditionnelle, les systèmes d'information permettent aux agents d'apporter une réponse documentée et uniforme quel que soit le lieu et le mode de communication choisi par un usager. Ainsi, chaque agent, où qu'il soit, doit disposer de la totalité des informations nécessaires pour renseigner ses usagers.

La dématérialisation est avancée dans le domaine du numérique, notamment dans l'accès aux droits. Mais, il faut aussi que les outils numériques s'adaptent aux situations des personnes, via des démarches et procédures administratives simplifiées et ergonomiques. Toutefois, cela doit se faire en accompagnant les personnes éloignées du maniement de l'outil informatique et numérique, et en tenant compte des réalités et possibilités de chacun.

Un accent particulier sera mis pour proposer de nouveaux outils numériques pour l'éducation afin qu'ils s'adaptent aux nouvelles réalités. Ainsi, les équipements seront adaptés à l'enseignement à distance. De nouveaux équipements permettront plus de souplesse et de mobilité.

Projet (en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Politique numérique	280	280	280	280	280

A cela s'ajoutent les investissements dits « récurrents » : l'entretien et la maintenance des bâtiments publics et de l'éclairage urbain, le renouvellement des matériels et véhicules techniques, la maintenance des équipements sportifs et culturels, l'entretien des aires de jeux...